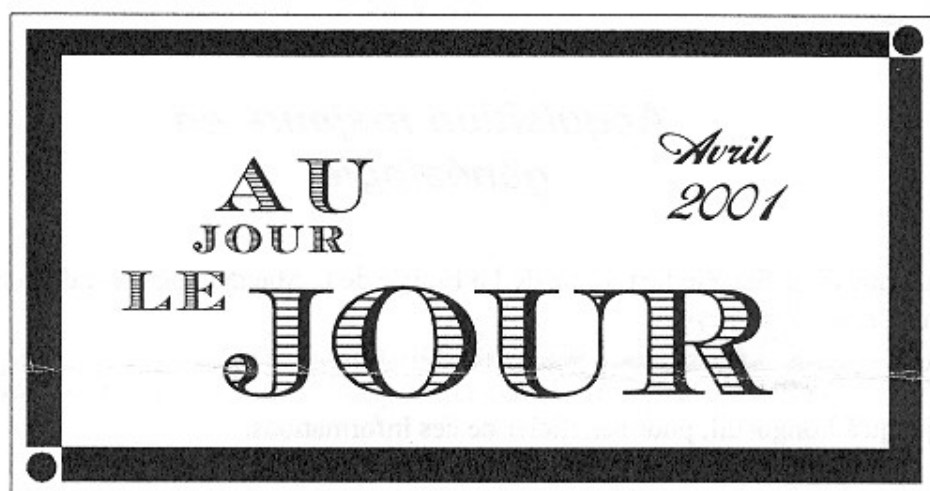




Dans ce numéro:

- ~ Nouvelles ~
- ~ Le merveilleux sirop des Soeurs de la Providence ~
- ~ Raconte grand-maman! ~
- ~ Cataclysmes naturels dans la vallée du Saint-Laurent au 18e siècle ~

CONFÉRENCE

Le 18 avril à 20h00 au local de la Société
Conférencier: **Alain Tremblay**, directeur de
l'Éco-Musée de l'au-delà.
Sujet: **L'avenir de nos cimetières**



Société historique de La Prairie de la Magdeleine

ISSN : 1499-7312



SHLM Nouvelles



Acquisition majeure en généalogie

La bibliothèque de la Société historique de La Prairie de la Magdeleine vient de s'enrichir de la collection «Drouin-Femmes».

Il s'agit d'une collection très utile aux chercheurs en généalogie qui, auparavant, devaient se déplacer jusqu'à Longueuil, pour bénéficier de ces informations.

D'ici l'an 2002, nous aurons aussi la collection «Drouin-Hommes».

Mille fois merci à la Ville de La Prairie et à la bibliothèque municipale pour leur collaboration et leur immense générosité dans l'obtention de cette collection.

Par Raymond et Lucette Monette

Brunch annuel

Encore cette année, la Société historique de La Prairie de la Magdeleine, organise un brunch. Cette activité aura lieu le 3 juin 2001 au Vieux Fort, 120 chemin Saint-Jean à La Prairie. Inscrivez dès maintenant cette date à votre agenda. Dans notre prochaine parution en mai, nous vous aviserons du coût et de l'heure.

Nous espérons que vous serez nombreux. Il nous fait toujours plaisir de passer d'agréables moments en compagnie des membres de la SHLM.

Au plaisir et à bientôt

Jean L'Heureux, président

Le merveilleux sirop des Sœurs de la Providence

Les fouilles archéologiques de l'année dernière ont permis de mettre au jour de nombreux objets de notre histoire. Parmi ceux-ci, on retrouve un fragment d'une bouteille avec une inscription mentionnant un sirop de gomme d'épinette produit par les Sœurs de la Providence. Rappelons que les premières sœurs de la communauté fondée par mère Émilie Gamelin sont arrivées à La Prairie lors du grand feu de 1846. Elles résidèrent un certain temps dans une maison privée avant de s'installer dans leur bâtiment qui était situé au même endroit où on retrouve aujourd'hui la résidence La Belle Époque.

Pour financer leurs œuvres, les Sœurs de la Providence s'adonnaient à de nombreux travaux, notamment la couture, les tricots, les ouvrages en cire, la fabrication de tapis de chiffons, etc. De plus, elles produisaient un sirop de gomme d'épinette reconnu comme ayant des vertus curatives éprouvées. Or voilà qu'en 1880 un pamphlet d'une trentaine de pages est publié dénonçant la campagne menée contre le fameux sirop. L'auteur s'attaque aux rumeurs voulant que la vente du sirop soit illégale. Son écrit sert à démontrer le contraire et avance même que les Sœurs de la Providence ont gagné deux fois le procès qui leur a été intenté. Une copie de ce pamphlet se trouve dans le fonds Élysée Choquet de la Société historique de La Prairie de la Magdeleine. Il est intitulé: Un procès (sic) deux fois gagné (voir l'illustration). Malheureusement, nous ne connaissons pas l'identité de l'auteur qui s'est contenté de signer «un citoyen». De même, l'auteur anonyme n'identifie pas précisément les instigateurs de cette campagne, se contentant de dénoncer ceux qu'il identifie comme les «antagonistes puissants et audacieux». Il en

fait même un combat entre «le fanatisme puissant allié à l'impiété» contre les «pauvres religieuses». Il n'est pas difficile cependant d'identifier les producteurs de la marque concurrente, le sirop Grey, ceux-là mêmes qui ont intenté la poursuite, d'être au cœur de cette affaire.

La campagne contre la vente du sirop des sœurs a eu un certain succès au Québec, en Ontario et dans les provinces maritimes si on en croit le pamphlétaire. On visitait systématiquement les différents commerces (épiceries, librairies, détaillants) qui vendaient le sirop afin de les mettre en garde contre l'illégalité de la vente du sirop des sœurs. Parmi les différents arguments avancés, on affirmait que la fabrication et la vente du sirop créaient une compétition déloyale aux pharmaciens. Il faut comprendre que les Sœurs de la Providence s'occupaient d'œuvres charitables et que souvent elles distribuaient gratuitement leurs produits aux plus nécessiteux. Il faut voir là une des raisons principales de cette action d'envergure qui était probablement menée par une coalition formée des fabricants du sirop Grey et de leurs détaillants, identifiés par le pamphlétaire comme les «forts Capitalistes, les Grands propriétaires et presque tout le haut commerce de la pharmacie». Les commerçants des États-Unis semblent toutefois avoir été insensibles à cette propagande. On constate donc que le réseau de distribution du sirop des sœurs couvrait un vaste territoire. La poursuite en justice ayant échoué, on peut comprendre la «guerre commerciale» menée par le concurrent.

Dans son argumentation l'auteur du pamphlet démontre les bienfaits apportés par l'action gratuite des Sœurs de la Providence

permettant d'éviter aux méchants capitalistes la taxe des pauvres telle qu'on la connaissait à cette époque en Angleterre. Il évalue même à 24 000, 00 \$ ce que les sœurs sauvent annuellement au gouvernement de la province par les soins aux aliénés qu'elles dispensent gratuitement. De plus, le total de leurs œuvres gratuites est évalué au-delà de 160 000,00 \$, ce qui pour l'époque constitue une somme fort appréciable. L'auteur va même jusqu'à donner le détail de toutes les œuvres gratuites des sœurs. On y apprend entre autres que l'enseignement aux enfants pauvres pendant une année est évaluée à 10,00 \$ par enfant, un repas à 20 cents, une visite à domicile aux malades 25 cents, le logement des malades incluant la nourriture et les soins à 20,00 \$ par année, etc. Cela démontre bien l'importance qu'avaient les communautés religieuses avant l'arrivée de l'État-providence.

Après avoir mis en lumière l'action bienfaitrice des Sœurs de la Providence, l'auteur du pamphlet s'attarde au procès intenté par les fabricants du sirop Grey. Parmi les arguments avancés par les poursuivants, il y avait la priorité d'usage. Or le procès a clairement démontré que la fabrication du sirop de gomme d'épinette des sœurs était antérieure d'au moins 29 ans à celui de Grey. La communauté avait acquis la recette de la Sœur Frigon de l'Hôtel-Dieu de Montréal dès 1830, tandis que la recette du sirop de Grey avait été composée en 1859 seulement. Le sirop des sœurs n'était donc pas une copie. Tant par le goût, la couleur et la composition, le sirop des Sœurs de la Providence était distinct du sirop de Grey. En effet, le produit des sœurs était un sirop composé, soit fait de gommes d'épinette de plusieurs sortes; tandis que celui de Grey était fabriqué avec de la gomme d'épinette rouge seulement.

Les poursuivants alléguaient aussi que la marque de commerce du sirop des sœurs

copiait celle de Grey. Encore une fois, les avocats de la défense purent démontrer facilement le contraire. Aussi bien le nom que l'étiquette, la bouteille, le cachet et l'enveloppe qui emballait la bouteille étaient différents de celui du poursuivant. Après un jugement favorable de la Cour supérieure du Bas-Canada donnant raison aux sœurs, les poursuivants ont porté la cause devant le tribunal d'Appel pour être déboutés encore une fois. Les auteurs de la campagne de dénigrement faisaient valoir que les sœurs avaient perdu leur cause devant le Conseil privé de Londres (lequel était le plus haut tribunal d'appel du Canada jusqu'en 1949). Toutefois, cette dernière allégation s'est avérée fausse par la suite, aucune démarche n'ayant été entreprise auprès de cette instance.

Le seul point faible de la défense était que la charte constituant la communauté des Sœurs de la Providence ne permettait pas légalement aux religieuses de faire du commerce. Celles-ci ne purent ainsi poursuivre le fabricant du sirop Grey pour les dommages encourus. Toutefois, la Législature québécoise adopta une loi au mois de septembre 1876 qui conféra tous les pouvoirs nécessaires aux sœurs afin qu'elles puissent poursuivre la vente et la fabrication de leur médicament contre la toux.

Ainsi, un simple fragment de bouteille exhumé lors d'une fouille archéologique nous a incité à plonger dans notre passé pour découvrir une époque révolue où les communautés religieuses assumaient un rôle social très important. Il met aussi en lumière un moment de notre histoire où l'entreprise privée contestait certains aspects de ce rôle. On pourrait faire un rapprochement avec l'actuel débat entourant la privatisation des soins de santé.

Charles Beaudry

**UN PROCÈS
DEUX FOIS GAGNÉ**

**LE SIROP
DE GOMME D'ÉPINETTE
Des Sœurs de la Providence**

N'EST PAS UNE IMITATION
EST ANTÉRIEURE DE PLUS DE 20 ANS
A tout Sirop de même nature

LA PRIORITÉ D'USAGE

EN EST

**PROCLAME PAR
LES TRIBUNAUX**

Ses Qualités Ses Propriétés.
SA GRANDE EFFICACITÉ.

1880

Raconte grand-maman!

Ceci n'est pas un récit historique de notre agréable municipalité. C'est l'histoire de tout le monde.

Le temps venu, elle vous souffle à l'oreille, quoi faire pour rendre l'histoire plus agréable et fuir la morosité.

*«Lorsque vous sentez des âges l'irréparable outrage
Lorsque vos muscles jouent à l'arthrose
Lorsque la matière grise devient paresseuse et moins vive»*



Il ne faut pas se retirer dans une atmosphère solitaire. Une suggestion! Oui, vous l'adopterez. Lisez et écrivez votre biographie que vous fleurirez de généalogie et que vous donnerez à vos enfants et petits enfants.

Combien de fois n'avons-nous pas demandé: «dis grand-maman, qui c'était oncle Albert?» «Qui était tante Zéphirine?».

Dans une biographie on raconte ses amours, les faits et gestes de nos enfants, naissance, anniversaire, etc, des faits historiques de notre ville, les politiques de notre pays. Chaque fois que vous feuilleterez un registre ou des papiers défraîchis, ayant subi l'usure du temps vous aurez l'impression de traverser des siècles d'histoire.

Nous aimons tous découvrir chez nos ancêtres, leurs aspirations, leurs espoirs. Racontez vos rêves d'hier et de demain. Vous serez surpris de découvrir chez-vous des talents cachés.

Par Jean Girard

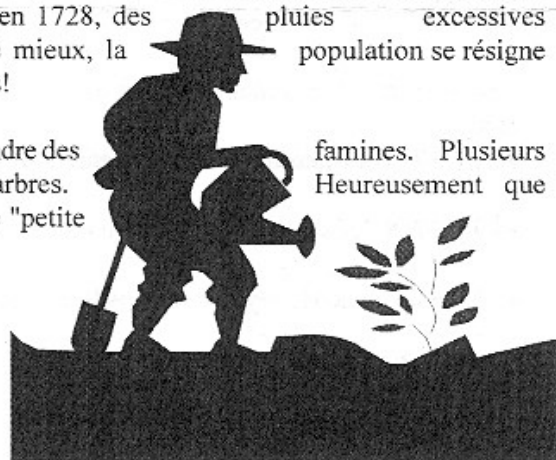
Cataclysmes naturels au 18^e siècle dans la vallée du Saint-Laurent ...

Dans son volume, *Chronologie du Québec*, l'historien Jean Provencher pratique des coupes verticales en des points précis de la trame vivante du temps. Nous avons choisi le thème «Culture et Société» pour illustrer brièvement certains événements naturels qui ont marqué la vie quotidienne des résidents de la Nouvelle-France dont ceux de La Prairie, villageois et fermiers.

Dans les années 1689-90, les récoltes sont si mauvaises que la nourriture vient à manquer. Vingt-cinq ans plus tard, 1715-16-17, trois années de sécheresse provoquent une grave disette de blé. Mal nourrie, la population devient vulnérable et subit des épidémies de fièvres malignes et de maladies contagieuses. Suivent quelques années de répit en 1728, des pluies excessives provoquent une invasion de chenilles. Faute de mieux, la population se résigne en 1729 à manger des patates pour la première fois!

Va suivre en 1737 la pauvreté des récoltes qui engendre des famines. Plusieurs se résignent alors à manger les bourgeons des arbres. Heureusement que l'usage du *tabac*, introduit en 1721, procurera une "petite douceur".

Cette énumération de malheurs dus aux caprices de la température illustre bien à quel point la population comptait sur le blé pour son alimentation. Les pois secs fournissaient une autre source d'aliments sur laquelle on pouvait se rabattre.

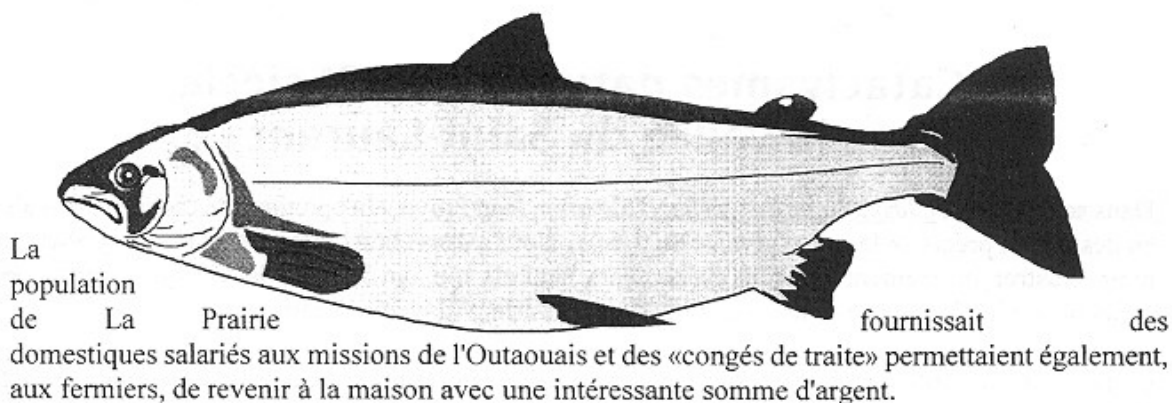


Dès 1667, les autorités considèrent que les cheptels de porcs sont suffisants dans la colonie. Cette réserve de viande «sur pattes» permet la salaison pour réserves et la soupe aux pois fournit une alimentation substantielle. Bien plus, le porc s'accommode d'une nourriture toute simple; il est facile à engraisser et se reproduit généreusement.

On peut se demander si les fermiers de La Prairie sont des vendeurs en temps de crise. Ce sur quoi les textes d'époque nous renseignent c'est la venue du gouverneur «en armes» à Longueuil en 1717 (sécheresse de 3 ans), les fortifications servant de prétexte à une émeute.

L'historien Jean Hamelin souligne dans son étude économique, le fait que les années de disette dévorent régulièrement les épargnes accumulées durant les années d'abondance.

On peut supposer que les fermiers de La Prairie ont su trouver ce qui manquait à leur alimentation. Dans le fleuve, se trouvait une abondante réserve de poissons et le petit gibier circulait dans les bois en toutes saisons.



La population de La Prairie fournissait des domestiques salariés aux missions de l'Outaouais et des «congés de traite» permettaient également, aux fermiers, de revenir à la maison avec une intéressante somme d'argent.

La Seigneurie de La Prairie a connu au 18^e siècle une croissance démographique qui se situait à 200% de la croissance canadienne. Il devait y avoir plusieurs bonnes raisons d'y vivre!

Mentionnons en terminant certains autres événements naturels que la population de La Prairie a vécus :

- ♦ En 1733, à l'automne, un tremblement de terre secoue la Nouvelle-France pendant 40 jours.
- ♦ En 1728, les sauterelles pullulent dans les champs et dévastent les récoltes.
- ♦ La comète de Halley, passe dans le ciel de Montréal le 1^{er} avril 1758.

Par Claudette Houde

Source:

Provencher, Jean, Chronologie du Québec, 1534-1995, Les Éditions du Boréal, 1991, 361 pages.
Hamelin, Jean, Économie et société en Nouvelle-France, Presses de l'université de Laval, 137 pages.

À surveiller dans notre prochain numéro :

- ✓ Des informations plus détaillées sur notre brunch annuel
- ✓ Un bilan de l'activité : «*Dialogue avec l'histoire*» par Charles Beaudry